

l'Immigration. Étant donné que les cours de formation de la main-d'œuvre sont très suivis et que certaines personnes ne peuvent s'y faire inscrire, le ministre a-t-il des entretiens avec les gouvernements provinciaux en vue d'accroître les services de formation de la main-d'œuvre?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de services de la main-d'œuvre, mais plutôt de services fournis ou offerts par les provinces. Des entretiens se poursuivent constamment entre les fonctionnaires de la main-d'œuvre et les divers ministères provinciaux du travail au sujet des services disponibles et des besoins futurs.

\* \* \*

### LES CÉRÉALES

#### LES CONFLITS OUVRIERS ET LE RALENTISSEMENT DU TRAFIC À DESTINATION DE VANCOUVER—LE PRÉAVIS RELATIF AUX DIVERSES CATÉGORIES

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a déclaré hier à l'émission «Question Period» que des difficultés attribuables à des problèmes ouvriers sporadiques avaient ralenti l'acheminement des céréales vers Vancouver, le ministre peut-il préciser à la Chambre le lieu et la durée des ralentissements qui ont affecté le transport des céréales?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, n'ayant pas été prévenu de cette question, je peux difficilement y répondre avec exactitude.

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui est comptable de la Commission du blé. Comme l'acheminement des céréales vers Vancouver n'a été ralenti que pendant deux jours, le ministre peut-il dire à la Chambre quel est le préavis exigé pour nous permettre d'honorer nos engagements en ce qui concerne les catégories particulières de céréales destinées à l'exportation?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je n'ai sans doute pas saisi le début de la question et j'aimerais que le député la répète.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

### LES POSTES

#### LES ANCIENS EMPLOYÉS DE G. LAPALME INC.—RÉSULTATS DE L'ENTRETIEN ENTRE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DE LA CSN

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

[M. Rowland.]

Il a eu, vendredi dernier, un entretien avec le président de la CSN, M. Marcel Pepin, au sujet des ex-employés de G. Lapalme Inc., et j'aimerais lui demander si une entente est intervenue à la suite de cette rencontre?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, on peut dire qu'il y a eu entente, mais pas sur le rengagement des hommes. L'entente a été à l'effet que si la CSN nous faisait quelque proposition qui serait juste pour toutes les parties concernées, y compris les gens que le gouvernement a affectés à des postes qui ont été refusés par les ex-employés de G. Lapalme Inc., nous ne refuserions pas de la considérer. Même s'il n'y a pas eu entente sur la reprise des négociations, de part ou d'autre, nous n'avons toutefois pas fermé la porte à des instances ultérieures, si tant est qu'il y en ait à faire.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre peut-il dire si M. Marcel Pepin a l'intention de faire des suggestions au gouvernement, afin de régler ce conflit qui dure depuis plusieurs mois?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne peux pas le dire, monsieur le président. M. Pepin n'avait pas de suggestion précise à faire vendredi. Il y aurait peut-être lieu, pour lui, de faire des suggestions aux ex-employés de G. Lapalme Inc. eux-mêmes, et de présenter une proposition précise au gouvernement. Mais, je le répète, aucune proposition n'a été faite vendredi.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour. Le député souleve-t-il la question de privilège?

**M. MacInnis:** Oui, monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège parce que le ministre du Travail a prétendu que j'avais étayé ma question d'une affirmation non conforme à la réalité. J'aurais dit que la Devco avait usé de moyens coercitifs à l'endroit de mineurs à la retraite anticipée. Le ministre a mis en doute mes remarques et je lui ai demandé de les contrôler en regard d'une déclaration du vice-président des relations industrielles de la Devco devant un comité, en réponse à une question directe posée par le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) :

En réalité, ce serait là le moyen coercitif à employer pour le faire venir ici.

Il faisait allusion aux gens de la Commission d'assurance-chômage. Le vice-président des relations industrielles a répondu «Oui» à M. McDade. Je voudrais simplement poser cette question au ministre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député désire maintenant poser une question au ministre. Il a entamé une discussion sur l'exactitude de sa propre déclaration ou de la réponse fournie par le ministre. J'estime que c'est un sujet de débat entre le ministre et le député et je me demande si le ministre et le député ne pourraient pas se rencontrer et étudier les témoignages du comité pour essayer de tirer les choses au clair. Je ne crois vraiment pas qu'une question de privilège puisse régler cette affaire.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement et ce en toute déférence pour vous, monsieur l'Orateur. N'est-il pas de